

La preuve archéologique de la dépopulation de la Gaule au quatrième siècle

Autor(en): **Jullian, Camille**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 6

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-17787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA PREUVE ARCHÉOLOGIQUE

DE LA DÉPOPULATION DE LA GAULE

AU QUATRIÈME SIÈCLE

A propos des articles que notre revue a publiés sur la dépopulation de l'empire romain, M. Camille Jullian, l'éminent historien, donne, dans la *Revue des Etudes Anciennes*, les précieux commentaires qui suivent :

Je n'hésite pas à donner raison à M. Secrétan. Dans la mesure où la méthode archéologique est susceptible d'établir une vérité, elle nous autorise à affirmer la dépopulation de l'Empire au III^e et au IV^e siècle.

1° A partir du milieu du III^e siècle, les inscriptions deviennent plus rares¹.

2° Autant sont nombreuses les villas du Haut Empire, autant sont rares les ruines de ce genre qu'on peut assigner à des villas du Bas Empire.

3° Même remarque en ce qui concerne les temples ou autres constructions à caractère public.

4° On a l'indication du périmètre des villes reconstruites vers l'an 300 : ce sont de toutes petites cités², et dont

¹ En ce qui concerne les inscriptions à noms impériaux, la Narbonnaise offre près de 150 inscriptions de 100 à 250, 100 au plus de 250 à 400. En ce qui concerne les inscriptions à date consulaire, la proportion tombe de 19 à 1 pour ces deux périodes. — J'avoue ne pas attacher une importance décisive à cet argument; l'intensité épigraphique a diminué pour d'autres causes que la dépopulation. Et, en ce qui concerne les *Tres Gallias*, la pénurie des inscriptions du Bas Empire provient aussi des conditions dans lesquelles se sont alors conservés les monuments funéraires. Tout cela est à étudier de très près.

² Voyez les chiffres chez Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule*, 1907, p. 283-284.

l'étendue restreinte contraste avec l'énormité des amphithéâtres ou autres lieux publics bâtis pour elles dans les siècles antérieurs¹.

5° Quelques-unes de ces villes ont été reconstruites et fortifiées en suivant la ligne des remparts d'autrefois, bâtis sous Auguste. Or, elles n'en ont utilisé qu'une faible partie, se cantonnant dans un coin de l'enceinte du Haut Empire².

6° On peut diviser en deux groupes les villes fortifiées par l'empire romain dans les Gaules : celles qui datent des premiers empereurs, celles qui datent de l'ère dioclétienne. L'enceinte des premières varie entre 4000 et 6000 mètres de pourtour; l'enceinte des secondes entre 1000 et 2600, et la plus grande partie (21 sur 26) a moins de 2000 mètres³.

7° C'est un fait connu que l'extraordinaire quantité de trésors de monnaies enfouis en Gaule au cours du III^e siècle⁴ : mais la présence de ces trésors ne signifie-t-elle pas que leurs possesseurs n'ont pu les reprendre, tués ou enlevés comme captifs?

Camille JULLIAN.

¹ Comparez le Paris de Julien, qui tient dans l'île de la Cité, avec l'espace occupé par les édifices de rendez-vous de Paris du Haut Empire (les arènes de la rue Monge, le théâtre de la rue Racine, l'édifice de Cluny, les thermes du Collège de France, le marché-sanctuaire de la rue Soufflot et les autres vestiges romains) : cela, c'est tout le nord de la Montagne Sainte-Genève, et une surface plus grande que la Cité

² Par exemple Autun : l'Autun d'Auguste a 199 hectares et 5922 mètres, et on construisit dans son enceinte un réduit de 10 hectares et 1300 mètres (Harold de Fontenay, *Autun et ses monuments*, 1889, p. 13 et 29). Pareil retrait se constate à Nîmes (qui passe d'un périmètre de 6200 à un périmètre de 2300); voyez F[rançois] Germer-Durand, *Enceintes successives de Nîmes*, 2^e édit., 1877, Nîmes, Catélan, in-12 de 014 p. et plan. Et sans doute ailleurs. — Cf. Blanchet, *Acad. des Inscr., c. r.*, 1906, p. 195 : « Au commencement du IV^e siècle, Autun n'était plus que la 20^e partie de la ville bâtie par Auguste, Nîmes était réduite au 7^e de sa superficie. »

³ Voyez les relevés de Blanchet, p. 283. Le même, *Ac.*, 1906, p. 194 : « Les enceintes forment deux groupes... : les murailles élevées par Auguste et ses successeurs immédiats ont un périmètre plus développé. »

⁴ Cf. Blanchet, *Les Trésors de monnaies romaines*, 1900, p. 56-60.